Nations Unies A/65/910

Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2011
Français
Original : espagnol

Soixante-cinquième session
Point 114 de l'ordre du jour
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 19 juillet 2011, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, le 10 juillet 2011, le Gouvernement cubain a reconnu la République du Soudan du Sud comme État souverain et indépendant et a accueilli ce pays dans la communauté des nations, en vertu du droit des peuples à l'indépendance, à la souveraineté et à l'autodétermination. Vous trouverez ci-joint une copie de la note verbale adressée à cette fin au Ministère des affaires étrangères du Soudan du Sud par le Ministère des relations extérieures de Cuba (voir annexe).

Les relations diplomatiques entre la République de Cuba et la République du Soudan du Sud ont été officiellement établies à Juba, capitale de la République du Soudan du Sud, le 10 juillet 2011.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 114 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Rodolfo **Benítez Verson**

11-42533 (F) 260711 260711

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 19 juillet 2011 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Ministère des relations extérieures de la République de Cuba présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères de la République du Soudan du Sud et le prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de la décision par laquelle, en vertu du droit des peuples à l'indépendance, à la souveraineté et à l'autodétermination, le Gouvernement cubain a accueilli le Soudan du Sud dans la communauté des nations.

Le Ministère des relations extérieures de la République de Cuba saisit cette occasion pour présenter au Ministère des affaires étrangères du Soudan du Sud les assurances de sa considération distinguée.